Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 04 juin 2026

Convocation du 28 mai 2026 Lieu : mairie 20h300

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Présents : 14
Qui ont pris part aux délibérations : 15 (14 + 1 pouvoir)

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mr Pierre Lagrange est nommé secrétaire de séance.

Présent(es)s : Mmes et Mrs, Anne-Marie Voise (arrivée à 20h30), Laure Dangla Gendreau, Elodie Mennesson, Flora Watier, Charline Autier, Véronique Lamant (arrivée à 21h30), Bernard Deloménie, Pierre Lagrange, Julien Evrard, Alain Plagenet (arrivé à 20h30), Michaël Ditlecadet, Romain Donadio, Thomas Bonafy, Cyril Goval (arrivé à 21h00)

Absentes excusées : Mme Mylène Mansy, qui donne pouvoir à Mme Laure Dangla. Mme Véronique Lamant qui donne pouvoir à Mr Michaël Ditlecadet jusqu'à son arrivée (21h30).

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 23 avril 2026.a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026
- Vote des subventions aux associations
- Prix navette (transport scolaire d'une école à l'autre)
- Décision modificative de crédits
- Nomination d'un (e) référent(e) ERRE (**Élu.e Rural Relais de l'Égalité)**
  Désignation d'élus aux différentes instances intercommunales
- Borne de recharge électrique
  Bornage et cession chemin communal La Villetelle
  Convention utilisation chemins ruraux et voies communales
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h05

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 qui ne fait l'objet (d'aucune ou de) remarque. **Approuvé à 11 voix pour (unanimité des membres présents et représentés)**

Vote des subventions aux associations :

Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2026, l'assemblée délibérante a voté la somme de 7 000 € pour les subventions aux associations.

Il s'agit d'étudier les demandes reçues et de répartir les sommes allouées.

ASSOCIATIONS	SOMME ALLOUEE	VOTE		
		Présents	Pour	Remarques
Ecole de foot	250.00	10+2 pouvoirs	12	
ACCA, Chasse	900.00	10+2 pouvoirs	12	
AAPMA , Pêche	200.00	12+2 pouvoirs	14	Arrivées de Anne-Marie Voise et Alain Plagenet
Les 3 Crayons Bleus, Parents d'élèves	300.00	11+2 pouvoirs	13	Flora Watier sort et ne prend pas part au vote
Amicale du 3ème âge	200.00	12+2 pouvoirs	14	Retour de Flora Watier
FNATH, accidentés du travail	100.00	12+2 pouvoirs	14	
Les restaurants du cœur	300.00	12+2 pouvoirs	14	
DDEN éducation nationale	25.00	12+2 pouvoirs	14	
Scléroses en plaques	100.00	12+2 pouvoirs	14	
Secours populaire 87	300.00	12 +2 pouvoirs	14	
ADIRP internés et résistants	50.00	12 +2 pouvoirs	14	
AFM Téléthon	150.00	12 +2 pouvoirs	14	
Culture et loisirs	400.00	12 +2 pouvoirs	14	
Li en Goure	1 200.00	11+2 pouvoirs	13	Bernard Deloménie sort et ne prend pas part au vote
Ligue contre le cancer	200.00	12+2 pouvoirs	14	Retour de Bernard Deloménie
Croix Rouge	200.00	12+2 pouvoirs	14	
Les Amis de Kilstett	200.00	12 +2 pouvoirs	14	
La Prévention Routière	100.00	12 + 2 pouvoirs	14	
Amicale des Sapeurs Pompiers de Pierre-Buffière	10000	12+2 pouvoirs	14	
Les Crins de Babaud	400.00 aide au lancement	12+1 pouvoir	13	Laure Dangla Gendreau ne prend pas part au vote pour le pouvoir de Mylène Mansy

Lieutenants de Louveterie	100.00	13+2 pouvoirs	15	Retour de Laure Dangla Gendreau qui retrouve le pouvoir de Mylène Mansy Arrivée de Cyril Goval
Planning familial	200.00	13 + 2 pouvoirs	15	

VOTE pour verser les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus : à l'unanimité des membres présents et représentés (détail ci-dessus) DELIBERATION n°2026-30

Prix navette :

Les enfants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) empruntent la navette pour aller d'une école à l'autre. Cette navette est gratuite pour les familles et coûte 30 € /enfant /an à la commune (750 € pour l'année scolaire 2025/2026)

La région nous fait part d'une augmentation tarifaire de 2% appliquée sur tous les tarifs y compris la tranche 1 et le tarif navette RPI sur les trois années scolaires à venir, soit :

- 30.60 € pour l'année scolaire 2026 : les familles devront régler 0.60 € à l'inscription cette année : pas de changement possible.
- 31.20 € pour l'année scolaire 2027 : prise en charge proposée 31.20 €
- 31.80 € pour l'année scolaire 2028 : prise en charge proposée : 31.80 €

VOTE pour modifier les tarifs de prise en charge de la navette pour les années 2027 et 2028 comme indiqué ci-dessus : à l'unanimité des membres présents et représentés, (13 + 2 pouvoirs) DELIBERATION n°2026-31

Décision modificative de crédits :

Afin de pouvoir terminer le paiement des factures sur les travaux du comptoir, et d'éventuellement régler des travaux non prévus sur les bâtiments, il est proposé d'effectuer une décision modificative comme suit :

**nous avions prévu au C10222 recettes d'investissement 50 000.00 € de versement du FCTVA, Fonds de Compensation de la TVA (sur année 2025). La Préfecture nous indique que nous allons percevoir 77 000.00 €.

**nous avions sous-estimé le reste à payer pour les travaux du comptoir (oubli du dernier avenant pour certaines entreprises)

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2313	42 000,00 €	10222	27 000,00 €
		1641	15 000,00 €
Total	**42 000,00 €**	**Total**	**42 000,00 €**

VOTE pour effectuer cette décision modificative de crédits comme indiqué ci-dessus : à l'unanimité des membres présents et représentés (13 + 2 pouvoirs) DELIBERATION n°2026-32

Monsieur le Maire indique que nous venons de recevoir deux notifications de subventions au titre de la DETR (Etat) : 4 145.89 € pour la pose de stores à l'école et 32 310.00 € pour la rénovation thermique de la salle polyvalente.

Véronique Lamant arrive et prend part aux prochaines décisions, son pouvoir donné à Michaël Ditlecadet s'éteint.

Nomination d'un (e) référent(e) ERRE : (Élu.e Rural Relais de l'Égalité) :
L'action « Élu.e Rural.e Relais de l'Égalité » (ERRE) œuvre à la lutte contre toutes les inégalités et se décline autour de référents départementaux, en charge d'animer un réseau d'élus relais de l'égalité, élu(e)s au sein de leurs conseils municipaux.
Les missions des élus communaux :
Se faire désigner par voie délibérative (un 2e référent peut être nommé issu ou pas du conseil municipal),
Accompagner les victimes d'inégalités sociales &/ou de violences intrafamiliales,
Participer à des actions de sensibilisation, d'information & de formation.

VOTE pour nommer les référentes E.R.R.E : Mesdames Anne-Marie Voise et Véronique Lamant, volontaires sont ainsi désignées à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-33

Nomination d'un référent « pandémie » : Le référent « pandémie » joue un rôle central dans l'anticipation de la gestion des crises sanitaires à l'échelle communale. Sous l'autorité du maire, et en lien étroit avec les services de l'Etat, il est chargé de :
*contribuer à la préparation et à l'actualisation du **Plan Communalde Sauvegarde (PCS), que nous allons actualiser cette année** ainsi que du **Plan de continuité de l'Activité (PCA)** des services communaux en vue de la protection des populations,
*participer à la coordinatin locale en cas de crise sanitaire, en facilitant la circulation de l'information entre les acteurs (élus, services municipaux, professionnels de santé, acteurs associatifs…..)
*relayer les consignes sanitaires auprès de la population

VOTE pour nommer le référent « pandémie » : Monsieur Romain Donadio, volontaire est ainsi désigné à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-34

Désignation d'élus aux différentes instances intercommunales : Pour faire suite à l'installation du conseil communautaire, nous devons désigner des élus pour des instances intercommunales :

> Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Chaque commune doit désigner (par délibération) 1 membre de son conseil municipal pour la CLECT. Pour rappel, il a été retenu le principe, en bureau du 5 mai 2026, que ce soient les Maires qui siègent dans cette Pour les communes de moins de 1 000 habitants : 4 propositions de commissaires (2 titulaires et 2 suppléants).
> **VOTE : Messieurs Bernard Deloménie, Thomas Bonafy, Pierre Lagrange et Julien Evrard, volontaires sont ainsi désignés à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-35**

Commission d'Appel d'Offres : La CAO comprend, en plus du président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. La constitution de cette CAO se fait par élection de liste à bulletin secret (1 liste de 5 titulaires et 1 liste de 5 suppléants). Pour ceux qui sont intéressés, ils sont invités à transmettre leurs listes au président, par voie électronique (dgs@paysdenexon-montsdechalus.fr) au plus trad le 8 juin 2026 à **17h00**. L'élection des membres titulaires et suppléants se fera lors du conseil communautaire du 16 juin prochain selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.
VOTE : Monsieur Michaël Ditlecadet, volontaire est ainsi désigné à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-35

Commission de délégation de Service Public (CDSP) : La CDSP comprend, en plus du président, 5 membres. La constitution de cette CDSP se fait par élection de liste à bulletin secret. Pour ceux qui sont intéressés, ils sont invités à transmettre leur liste au président, par voie électronique (dgs@paysdenexon-montsdechalus.fr) au plus trad le 8 juin 2026 à **17h00**. L'élection des membres se fera lors du conseil communautaire du 16 juin prochain selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.
VOTE : Madame Flora Watier, volontaire est ainsi désignée à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-35

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

Rappel : ces commissaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

VOTE : Madame Catherine Jacquement et Monsieur Simon Cuillerdier sont ainsi désignés à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir)
DELIBERATION n°2026-35

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) : Le conseil communautaire a arrêté le nombre de conseillers communautaires à 7 titulaires et 7 suppléants. La désignation de ces membres se fait par arrêté du président. Je vous invite à nous faire connaître les conseillers communautaires qui seraient intéressées pour siéger dans cette commission.
VOTE : Monsieur Julien Evrard, volontaire est ainsi désigné à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-35

Commissions thématiques intercommunales : Le conseil communautaire a créé 6 commissions thématiques intercommunales :

- Développement économique ; Mr Pierre Lagrange
- Aménagement de l'espace et urbanisme, Mme Laure Dangla-Gendreau et Mr Thomas Bonafy
- Prévention et gestion des déchets, Mmes Laure Dangla-Gendreau et Flora Watier
- Transition écologique et énergétique, Mrs Michaël Ditlecadet et Romain Donadio
- Développement culturel, Mme Anne-Marie Voise et Mr Julien Evrard
- Communication et usages du numérique, Mme CharlineAutier et Mr Cyril Goval

Il est demandé de désigner (par délibération) 1 ou 2 représentants u conseil municipal (conseillers communautaires ou municipaux) au sein de ces commissions.

VOTE pour désigner les référents aux différentes commissions thématiques intercommunales ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-36

Borne électrique : Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 02 février 2026, avait été abordé le sujet de la pose d'une borne de recharge électrique. Il serait peut-être opportun d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques. La flotte de véhicules électriques augmente, et cette borne représenterait un service supplémentaire offert aux habitants, personnes de passage ou personnes travaillant sur notre commune.
Nous pouvons actuellement bénéficier d'une pose entièrement gratuite, et n'avoir à charge uniquement la location du compteur électrique. Cette borne pourrait bénéficier à 2 véhicules en charge en même temps, et pourrait être placée soit au niveau des écoles / mairie, soit sur la place de L'Arbre de La liberté.

Après discussion, les membres du conseil Municipal font part de leur intérêt et autorisent Monsieur le Maire à envoyer une lettre d'intention afin de commencer les démarches administratives (appel à manifestation d'intérêt spontané pour l'occupation du domaine public……..)

Les prochaines étapes sont les suivantes :

-Choisir l'emplacement
-La parution légale : Il convient de procéder à une parution légale. Celle-ci doit être mise en ligne et/ou affichée en mairie pendant une durée d'environ 3 semaines.
-La délibération : En parallèle, il faudra prendre une délibération autorisant l'implantation de la borne pour une durée de 20 ans.

Une fois ces deux étapes franchies, Monsieur le Maire pourra signer l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). Dès que ce document sera signé, les travaux seront réalisés dans un délai maximum de 90 jours.

VOTE pour la mise en place d'une borne de recharge électrique, et autorisations à donner à Monsieur le Maire :
Emplacement : Place de l'Arbre de La Liberté
Autorisation d'effectuer la parution légale
Autorisation d'implantation de la borne pour une durée de 20 ans
Autorisation de signer tout acte ou document à intervenir

à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-37

Bornage et cession chemin communal La Villetelle : Monsieur le Maire explique qu'un administré souhaite acquérir un morceau d'un chemin du domaine communal au lieu-dit « La Villetelle » (partie du chemin qui arrive uniquement à sa propriété et qui a été déplacé au fil du temps). Afin que le chemin reste où il est maintenant, il faut créer une petite parcelle et donc refaire le bornage.
De plus le propriétaire a posé une clôture sur le chemin communal (30 mètres) et souhaite acquérir ce bout de chemin. Le Maire demande un accord de principe en indiquant toutefois qu'il faudra procéder à toutes les démarches administratives auprès des services compétents. Le service des domaines nous indique que les ventes portant sur des montants inférieurs à 180000 € pour les communes de moins de 2000 habitants ne nécessitent pas de saisine du service des domaines.

VOTE pour donner un accord de principe sur:
la cession d'une partie d'une partie du chemin (30 mètres)
le déplacement de celui-ci afin qu'il reste où il est maintenant (création d'une parcelle)
les frais de bornage seront à la charge du demandeur
le prix de la cession pourrait être de 30 € les 30 mètres
et autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et signer tout acte et document à intervenir

à l'unanimité des membres présents et représentés, (14 + 1 pouvoir)
DELIBERATION n°2026-38

Convention utilisation chemins ruraux et voies communales : Il nous est demandé l'autorisation en vue de passages pour travaux(enfouissement de câbles) éventuels dans l'hypothèse de la construction d'une centrale agrivoltaïque, d'utiliser ou d'emprunter, les chemins ruraux ou voies communales suivantes :
*Voie communale n°1 de La Roche L'Abeille à Saint Priest Ligoure de VC n°4
* Voie communale n°104 du Vergnol à La Roche L'Abeille
*Chemin d'exploitation n°59
*Chemin d'exploitation n°114
Fixation d'une redevance :….. €/an/chemin

VOTE pour
Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout acte ou document à intervenir
Fixer une redevance :30 €/kilomètres/an
Dire que la redevance tiendra compte chaque année des coefficients d'indexation comme indiqué à l'article 4 « révision de la redevance » de la convention
à l'unanimité des membres présents et représentés (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-39

Nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population 2027 : La prochaine enquête de recensement de la population aura lieu du **21 janvier au 20 février 2027.** Afin de préparer cette campagne, nous devons nommer avant le 26 juin un coordonateur communal qui sera responsable de la préparation, et de la réalisation du recensement. Il peut être le maire ou tout autre élu local et, si ce dernier ne prend pas lui-même en charge la préparation et la réalisation du recensement, toute personne désignée dans le personnel communal. Le coordonnateur communal est l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne annuelle de recensement. Nous devrons par la suite nommer un agent recenseur.
Du fait que Mme Evelyne Peyrat, rédacteur a déjà occupé ces fonctions à plusieurs reprises, il est décidé qu'elle sera nommée coordonatrice communale pour la prochaine campagne du recensement de la population

VOTE pour désigner Mme Evelyne Peyrat, rédacteur, comme coordonnatrice pour la prochaine campagne du recensement de la population, et autorise le Maire à signer tout acte ou document à intervenir, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 + 1 pouvoir) DELIBERATION n°2026-40

Autorisation de signature d'une convention liée à l'aménagement de clôtures sur berges et systèmes d'abreuvement en milieu agricole : La convention a pour objet :
*de définir les engagements de chacune des parties co-signataires (SABV, Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, Commune et propriétaire en faisant la demande)
*d'autoriser le SABV à entreprendre des travaux en vue d'aménager des clôtures, des canalisations et des abreuvoirs le long des cours d'eau afin de limiter l'impact du bétail sur la/les parcelle(s) YK n°0071, ZP n°0015, 0016, 0017, 0018 et 0019

*de maintenir accessibles et fonctionnelles les canalisations et prises d'eau nécessaires à l'alimentation des abreuvoirs

N'ayant pas les éléments financiers de cette opération (l'article 1 de ladite convention désigne la commune comme propriétaire et l'article 6 indiquant la possibilité d'un reste à charge de 20 % pour le propriétaire), le conseil municipal décide de demander des éléments supplémentaires au SABV et de reporter sa décision à la prochaine réunion.

Affaires diverses

- Inauguration du comptoir et de la médiathèque vendredi 5 juin
- Retour sur la cérémonie du 8 mai : remerciement aux participants
- Las novelas : remerciement à la commission communication
- Fleurissement, concours communal : passage du jury communal le 20 juin et remise des prix le 27 juin chez Mme Meize à La Rouvelade. Les membres du conseil municipal sont invités à cette remise de prix
- Restitution du CHD (Contrôle Hierarchisé des Dépenses) faite par la conseillère aux décideurs locaux, Mme Anne Desroches.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 05 juin 2026 à 10 heures

Le Maire, Bernard DELOMENIE

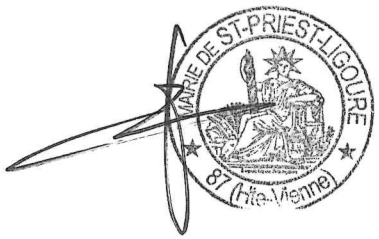

Le secrétaire de séance, 4ème Adjoint, Pierre LAGRANGE

DELIBERATIONS DU 04 juin 2026

N°2026-30 : Vote des subventions aux associations	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2026-31: Prix navette pour les années 2026/2027 et 2027/2028	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (13 + 2 pouvoirs)
N°2026-32 : Décision modificative de crédits	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (13 + 2 pouvoirs)
N°2026-33 : Nomination d'un (e) référent(e) ERRE (Élu.e Rural Relais de l'Égalité)	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-34 : Nomination d'un référent « pandémie »	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-35 : Désignation d'élus aux différentes instances intercommunales	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-36 : Désignation d'élus aux commissions thématiques intercommunales	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-37 : Borne de recharge électrique	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-38 : Bornage et cession chemin communal La Villetelle	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-39 : Convention utilisation chemins ruraux et voies communales	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)
N°2026-40 : Nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population 2027	Approuvée à l'unanimité des membres présents représentés 15 voix pour (14 + 1 pouvoir)

Le Maire, Bernard DELOMENIE

MAIRIE DE ST-PRIEST-LIGOURE 87 (Hte-Vienne)

Le secrétaire de séance, 4ème Adjoint, Pierre LAGRANGE